

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil Communautaire  
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE

Séance du 16 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 9 décembre 2021, se sont réunis à la salle des Fêtes de Saint Symphorien des Bruyères, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	41
VOTANTS	51

CONVOCATION

Datée	Du 09/12/21
Affichée	du 09/12/21

OBJET

Aire d'accueil des gens du  
voyage : tarifs 2022

Monsieur Pascal SUARD a été nommé secrétaire de séance.

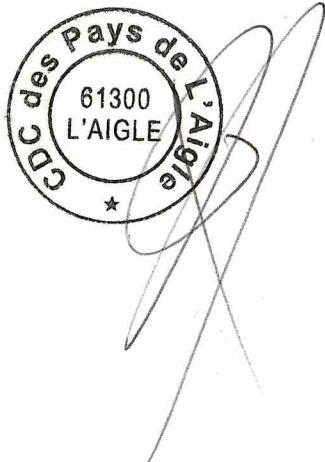
**Étaient présents :** Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe THOURET, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maité GRANDCLÈRE, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET,

**Pouvoirs :** Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
François HUREL a donné pouvoir à Jean SELLIER  
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET

**Absents excusés :** Nadège TROUILLET  
François CARBONELL

**Absents :** Philippe CROTEAU  
Alexandra DEPARIS-AUBRIL

Le Président,  
Jean SELLIER



Madame VIOLET, Vice-Présidente déléguée aux Patrimoine Bâti rappelle aux membres du Conseil que l'aire d'accueil des gens du voyage est en fonctionnement depuis plus de 10 ans.

Sur cette période, les tarifs ont été revalorisés trois fois, la dernière fois par délibération du 28 novembre 2019 pour la période 2020/21. Les coûts des fluides ayant sensiblement augmenté en 2021 en particulier ceux de l'électricité, il convient d'ajuster les tarifs pour tenir compte de cette inflation.

Les équipements de l'aire d'accueil commencent à nécessiter des interventions ne relevant plus du petit entretien. Il est nécessaire de revaloriser le tarif à la nuitée afin de permettre au budget de dégager des recettes supplémentaires.

- Vu la délibération n° 2019-11-28-170 du Conseil Communautaire en date du 28 novembre 2019 fixant les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 puis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- Considérant que les tarifs fixés nécessitent une revalorisation,

**Le Conseil après en avoir délibéré :**

- **FIXE** les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Acte rendu exécutoire après publication le 23 décembre 2021

Tarifcations	Unité	Tarifs 2022
Tarif à la nuitée – droit de place	Forfait	2.95 €
Tarif eau/assainissement	m <sup>3</sup>	3.95 €
Tarif électricité	Kwh	0.17 €
Caution	Forfait	100.00 €

Le Président,  
Jean SELLIER



**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme.